

PUBLICATION RELATIVE À DES NOTIFICATIONS DE TRANSPARENCE - RECTIFICATION

(ARTICLE 14 (1) DE LA LOI DU 2 MAI 2007 RELATIVE À LA PUBLICITÉ DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES)

Bruxelles, le 14 avril 2025 - Conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, Immobel déclare qu'une rectification a été apportée à deux notifications de transparence publiées par le passé concernant le dépassement de seuil respectivement le 12 mai 2020 et le 20 décembre 2020. Par ailleurs, des informations complémentaires sont également fournies concernant un autre dépassement de seuil qui a eu lieu le 7 janvier 2021.

Contenu de la notification

La notification datée du 4 avril 2025 contient les informations suivantes :

- **Motif de la notification** : acquisition ou transfert de titres ou de droits de vote.
- **Notification par** : une société mère ou une personne détenant le contrôle.
- **Personnes tenues à notification** :

Nom	Adresse (pour les entités juridiques)
Marnix Galle	
Stichting A3 Capital	Avenue des Trembles 2, 1020 Bruxelles
A3 Capital NV	Avenue des Trembles 2, 1020 Bruxelles
Immobel NV	Avenue des Trembles 2, 1020 Bruxelles
A3 Management BV	Avenue des Trembles 2, 1020 Bruxelles

- **Date de dépassement de seuil** : 12 mai 2020.
- **Seuil franchi (en %)** : 5.
- **Dénominateur** : 9 997 356.
- **Détails de la notification** :

Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction	
	# Droits de vote	# Droits de vote	% des droits de vote
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Attachés à des titres
Marnix Galle	0	0	0,00%
Stichting A3 Capital	0	0	0,00%
A3 Management BV	299	299	0,00%
A3 Capital NV	5.875.369	5.895.014	58,97%
Immobel NV	1.185.603	411.402	4,12%
Sous-total	7.061.271	6.306.715	63,08%
		6.306.715	63,08%

- **Chaîne de contrôle** : la chaîne complète des entreprises contrôlées a été ajoutée à la notification.
- **Information supplémentaire**: Cette notification de transparence est faite à la suite du placement privé qui a eu lieu le 12 mai 2020. Cette notification annule et remplace la notification antérieure déposée concernant le franchissement de seuil en date du 15 mai 2020.

La notification datée du 4 avril 2025 contient les informations suivantes :

- **Motif de la notification** : acquisition ou transfert de titres ou de droits de vote.
- **Notification par** : une société mère ou une personne détenant le contrôle.
- **Personnes tenues à notification** :

Nom	Adresse (pour les entités juridiques)
Marnix Galle	
Stichting A3 Capital	Avenue des Trembles 2, 1020 Bruxelles
A3 Capital NV	Avenue des Trembles 2, 1020 Bruxelles
Immobel NV	Avenue des Trembles 2, 1020 Bruxelles
A3 Management BV	Avenue des Trembles 2, 1020 Bruxelles

- **Date de de dépassement de seuil** : 18 décembre 2020.
- **Seuil franchi (en %)** : 3.
- **Dénominateur** : 9 997 356.
- **Détails de la notification** :

Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction	
		# Droits de vote	% des droits de vote
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Attachés à des titres
Marnix Galle	0	0	0,00%
Stichting A3 Capital	0	0	0,00%
A3 Management BV	299	2.348	0,02%
A3 Capital NV	5.895.014	5.895.014	58,97%
Immobel NV	411.402	292.527	2,93%
Sous-total	6.306.715	6.189.889	61,92%
		6.189.889	61,92%

- **Chaîne de contrôle** : la chaîne complète des entreprises contrôlées a été ajoutée à la notification.
- **Information supplémentaire** : Cette notification de transparence est faite à la suite des ventes *over the counter* à Alychlo BV. Cette notification est une rectification de la notification signée le 21 décembre 2020 qui a été soumise pour le même dépassement de seuil.

La notification datée du 4 avril 2025 concernant la notification de transparence du 7 janvier 2021 contient les informations suivantes :

- **Motif de la notification** : acquisition ou transfert de titres ou de droits de vote.
- **Notification par** : une société mère ou une personne détenant le contrôle.

- **Personnes tenue(s) à notification :**

Nom	Adresse (pour les personnes morales)
Marnix Galle	
Stichting A3 Capital	Avenue des Trembles 2, 1020 Bruxelles
A3 Capital NV	Avenue des Trembles 2, 1020 Bruxelles
Immobel NV	Avenue des Trembles 2, 1020 Bruxelles
A3 Management BV	Avenue des Trembles 2, 1020 Bruxelles

- **Date de dépassement de seuil :** 7 janvier 2021.

- **Seuil franchi (en %) :** 60.

- **Dénominateur :** 9 997 356.

- **Détails de la notification :**

Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction	
		# Droits de vote	% des droits de vote
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Lié à des titres
Marnix Galle	0	0	0,00%
Stichting A3 Capital	0	0	0,00%
A3 Management BV	2.348	2.348	0,02%
A3 Capital NV	5.895.014	5.895.014	58,97%
Immobel NV	292.527	30.348	0,30%
Sous-total	6.189.889	5.927.710	59,29%
		5.927.710	59,29%

- **Chaîne de contrôle :** la chaîne complète des entreprises contrôlées a été ajoutée à la notification.

- **Information supplémentaire :** Cette notification de transparence est faite à la suite du placement privé qui a eu lieu le 7 janvier 2021.

Ce communiqué de presse ainsi que la notification peuvent être consultés sur le site internet d'Immobel à l'adresse en suivant le lien suivant :

<https://www.immobelgroup.com/fr/actualites/publication-relative-a-des-notifications-de-transparence-rectification>



Pour plus d'informations :

Stephanie De Wilde*

Chief Legal Officer

Stephanie.DeWilde@Immobelgroup.com

*en tant que représentant de L.A.W. SRL

A propos d'Immobel: Immobel, fondé en 1863, est un des principaux promoteurs immobiliers belges, spécialisé dans la création d'environnements urbains durables de haute qualité dans des lieux de premier choix, qui ont un impact positif sur la façon dont les gens vivent, travaillent et se divertissent. L'entreprise se concentre sur des projets immobiliers à usage mixte et opère dans plusieurs pays d'Europe, notamment en Belgique, au Luxembourg, en Pologne, en France, en Espagne, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Ses projets se distinguent par leur conception innovante, leur durabilité et leur emplacement stratégique dans des zones urbaines de premier plan, garantissant une valeur à long terme et une contribution positive aux villes qu'ils transforment. Immobel s'engage en faveur d'une croissance urbaine durable, en intégrant des solutions innovantes dans ses développements sur de nombreux marchés.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site: immobelgroup.com

